

Règlement du concours photo/vidéo « L'Europe dans ma région » (2018/2019)

Du 23 au 26 mai 2019 auront lieu les élections du Parlement européen.

C'est la seule institution supranationale pour laquelle les citoyens choisissent leurs représentants. Le vote du Parlement européen fait partie des droits des citoyens dans l'UE.

En 2019, des millions de jeunes prendront part pour la première fois aux élections européennes.

Le concours photo/vidéo a lieu en avant-garde de ces élections européennes et offre la possibilité aux jeunes de la Grande Région de présenter leur vision de l'Europe.

Pourquoi l'Europe est importante pour vous ? Pourquoi votez-vous lors des élections européennes ? Comment l'Europe est visible dans votre ville ?

Voyager, étudier, travailler ou faire un apprentissage dans l'UE – c'est à vous de choisir quel sujet vous voulez montrer : Le choix est immense ! Laissez libre cours à votre créativité !

Le concours photo/vidéo vous donne la possibilité d'exprimer votre avis sur l'Europe. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui peuvent déposer leurs photos ou de courtes vidéos sur ce thème. C'est aux jeunes de décider comment ils veulent présenter le sujet choisi.

Ce concours est organisé en commun par les Centres d'information Europe Direct de Nancy (France) et Sarrebruck (Allemagne). Si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur nos bureaux :

https://europa.eu/european-union/contact/meet-us_fr

Vous pouvez participer seul ou en groupe et vous pouvez déposer au maximum deux travaux.

Le dépôt de votre travail s'effectue par la voie électronique donc par E-Mail aux adresses suivantes :

Allemagne : europa-direct@saarbruecken.de

France : europedirect@cristeel.fr ou via le formulaire en ligne <https://goo.gl/forms/IbP7JsRmS4EkBfeI3>

Pour les photos, le format choisi doit être le format JPEG et la taille du fichier ne doit pas dépasser 5 Mo.

Les vidéos doivent être envoyées au format MP et ne doivent pas dépasser 30 Mo.

Les gagnants du concours seront avertis par mail le 30 novembre. Les résultats du concours seront également disponibles à partir de cette date sur la page : www.cristeel.fr

Conditions de participation détaillées :

1. Généralités

La participation au concours est soumise aux conditions de participation listées ci-dessous. En participant au concours, les participants acceptent les conditions obligatoires. La participation au concours s'effectue par l'envoi des œuvres.

2. Contenu

Pour le concours de photographie, les participants peuvent déposer des photographies digitales ou des vidéos de 15 secondes maximums reprenant le thème de l'Europe.

Le format JPEG doit être utilisé pour les photos et la taille du fichier ne doit pas dépasser 5 Mo.

Les vidéos doivent être au format MP4 et la taille ne doit pas dépasser 30 Mo.

Il convient à l'organisateur d'exclure des photos/vidéos avec un contenu illicite, illégal, criminel ou autrement pénal ou des photos/vidéos ne correspondant pas au thème.

3. Conditions préalables de participation

Ce concours est ouvert aux jeunes de la Grande Région qui ont entre 16 et 25 ans. Sont exclus du concours tous les membres du jury et tous ceux qui participent à son organisation. La participation au concours est gratuite.

Chaque proposition qui satisfait les conditions de participation doit être envoyée au plus tard le 10 novembre à minuit à l'une des adresses listée. L'expéditeur se doit d'indiquer au moment du dépôt les éléments suivants :

-Candidat seul :

- Prénom
- Nom
- Année de naissance
- Adresse
- Adresse E-Mail

-Groupe :

- Nom du groupe
- Noms et âges des personnes qui composent le groupe
- Prénom, nom et adresse du membre du groupe qui dépose l'œuvre
- Adresse E-Mail du membre du groupe qui dépose l'œuvre

Les candidats seuls et les groupes peuvent participer et le nombre de propositions est limité à deux. Chaque contribution doit seulement être envoyée une seule fois.

4. Droits d'auteur et droits de la personne

Les participants accordent la jouissance illimitée spatiale et temporelle à l'organisateur du concours pour toutes les façons d'usages connues et inconnues de l'œuvre transmise ainsi que de son idée. Parmi ceci comptent le droit à la reproduction et à la diffusion du travail. Cet accord de jouissance n'est pas indemnisé.

Les participants garantissent qu'il n'existe aucun droit d'auteur d'un tiers sur l'œuvre soumise et sur l'idée et qu'ils sont libres de disposer du travail. Ils libèrent à titre préventif

l'organisateur de toutes les revendications d'une tierce personne qui reposent sur le fait que les affirmations faites ci-dessus ne sont pas exactes.

5. Responsabilité

L'organisateur n'est pas responsable des dommages causés par la participation au concours.

6. Validité

La participation au concours présuppose le consentement et le respect des conditions de participation.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le concours sans en indiquer les motifs. Dans ce cas, aucune indemnisation des participants au concours ne sera due.

Personne ne peut revendiquer le droit de participer au concours. Les organisateurs du concours peuvent refuser une contribution au concours sans indication des raisons.

Tout recours juridique est exclu.

Si des parties ou certaines formulations de ces conditions de participation se révélaient non caduques, les autres parties ne seraient pas affectées par cela en ce qui concerne leur contenu et leur validité. Les conditions de participation peuvent être modifiées. Des événements imprévisibles qui rendent impossible la réalisation du concours, autorisent l'organisateur à annuler le concours. Toutes les revendications de la part des participants sont exclues.

7. Attribution d'un prix

Les organisateurs nomment un jury qui choisit, après réception des contributions au concours des catégories photos et vidéos, les trois meilleures contributions.

Ces derniers seront récompensés de la manière suivante :

1^{er} prix : 100 €

2^e prix : 75 €

3^e prix : 50 €

En outre, un prix suprarégional peut être attribué, pour lequel chaque centre d'information Europe Direct participant peut proposer des contributions qui lui sont soumises.

Les gagnants seront informés du choix du jury par e-mail.

Organisateurs

Europe Direct Saarbrücken
Landeshauptstadt Saarbrücken
(Rathauspange, 2. Etage)
Gerberstrasse 4
66111 Saarbrücken
téléphone: +49 681 905-1220
fax: +49 681 905-2098
europe-direct@saarbruecken.de
<http://www.eiz-sb.de>

Europe Direct Lorraine - Grand Est
Association CRISTEEL
95 rue de Metz (Bâtiment Canopé, 1^{er}
étage)
54000 Nancy
europedirect@cristeel.fr
<http://www.cristeel.fr>